

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Circulation fermée ALLEE DES MARRONNIERS
Lundi 3 et Mardi 4 juin — et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de fermeture de l'Allée des Marronniers faite par :
HAGLON Pierre-Alexandre-822 Route de la Garderie-27210 Conteville-06 01 94 27 07
pour l'élagage de Marronniers malades

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à bloquer la circulation de l'allée des Marronniers lundi 3 et mardi 4 juin et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire, afin d'effectuer l'élagage des Marronniers. La déviation se fera par le chemin du Haut Ravin et par la rue du Nouveau Monde

ARTICLE 2

Le stationnement et la circulation ne sont pas autorisés "sauf riverains"
les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3

Durant les travaux, l'accès aux habitations est maintenu.

ARTICLE 4

L'entreprise est chargée de la remise en état après travaux.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre du tronçon par l'entreprise.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 22/05/2024
Le Maire, Christian Minot

